

AUBIÈRE ■ 88.700 € pour la santé des hommes collectés le 2 novembre

Chèque record à la Courstache



COURSE SOLIDAIRE 2025. Rendez-vous en 2026 pour écrire la suite et battre, pourquoi pas, un nouveau record.

88.700 € ! C'est un chèque record pour La Courstache 2025, cette course solidaire au profit de la lutte contre les cancers masculins, qui s'est déroulée le 2 novembre, à Aubière.

La Courstache du 2 novembre dans la commune a une nouvelle fois démontré l'ampleur de la solidarité citoyenne. Grâce à la participation massive des coureurs, 6.500, au soutien de nombreux partenaires et bénévoles, 88.700 € ont été recueillis et reversés intégralement au fonds de

dotation La Courstache. « Un montant exceptionnel... mais surtout une promesse d'impact très concret pour les hommes de notre territoire », soulignait Benjamin Tourret, directeur de l'ASPTT, club organisateur.

A quoi va servir la somme

Cette somme va permettre de financer de nouveaux équipements au centre Jean-Perrin, de renforcer la socioesthétique au service urologie du CHU, de renforcer l'activité physique adaptée (APA)

pendant et après les traitements des cancers masculins, de poursuivre et consolider l'action globale déjà engagée sur le bassin clermontois.

La remise du chèque a eu lieu aux Halles du Brézet, partenaire de l'épreuve qui a remis, avant la cérémonie officielle, une somme de 1.600 €, résultat de leurs actions durant tout le mois de novembre.

Outre les interventions d'Albert Salguero, président et Benjamin Tourret directeur, Rémi Guyot urologue a rappelé l'importance

tance du dépistage et les enjeux de santé masculine en 2025. Pierre Prugny, socioesthéticien a mis en lumière le rôle précieux de la socioesthétique dans le parcours de soin, Chantal Debost présidente du Crédit agricole Centre France a réaffirmé le soutien sans faille de sa structure. Et Agnès Briat, adjointe d'Aubière a rappelé l'importance d'une collaboration étroite entre l'organisateur et la mairie pour faire grandir cet événement au service de l'intérêt général. ■